



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 24 juin 2025

AVIS A LA POPULATION

No 08/25

RECHERCHE PATROUILLEURS/ACCOMPAGNATEURS SCOLAIRES POUR AOUT 2025

Recherche Patrouilleurs/accompagnateurs scolaires pour août 2025

La Commission du Cercle Scolaire de la Courtine est à la recherche de bénévoles pour assurer la sécurité des enfants aux abords de l'établissement aux heures d'entrée et de sortie. En tant que patrouilleur/accompagnateur scolaire vous contribuerez à sécuriser les traversées piétonnes et à offrir un environnement sûr aux enfants. Votre présence fait une réelle différence même une fois par semaine !

**Merci de votre soutien à la
sécurité scolaire !**



Pour tous renseignements, contactez Mme Valérie Gerber au : 032 484 09 12 jusqu'au 31 juillet.

FELICITATIONS !

Après une formation de 3 ans, **Tom Pellaton** apprenti à la voirie de la Commune de Lajoux et des Genevez, a terminé avec succès son apprentissage d'agent d'exploitation.

Le Conseil communal le félicite vivement pour cette réussite et lui souhaite une bonne suite dans son parcours professionnel et dans sa vie future.



AVS POUR PERSONNES SANS ACTIVITE LUCRATIVE

L'agence communale AVS rappelle que les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer des cotisations à partir du 1er janvier suivant leur 20ème anniversaire. Cela inclut les étudiants, qui doivent verser la cotisation minimale annuelle pour éviter d'être pénalisés par des années de cotisations manquantes. Il est possible de rattraper les cotisations rétroactivement jusqu'à cinq ans.

Si vous avez des questions concernant vos cotisations manquantes, nous vous recommandons de contacter directement votre caisse de compensation afin d'obtenir des informations spécifiques à votre situation. Ils pourront vous fournir des détails sur les cotisations et les prestations.

L'agence communale AVS se tient également à disposition au 032/484.94.27.

RAPPEL - RECEPTION DE VOS FACTURES PAR E-MAIL

Le système actuel de facturation au sein de l'administration communale vous permet de recevoir par e-mail toutes vos factures ainsi que le relevé du compteur d'eau.

Cette possibilité offre l'avantage d'être plus rapide, économique et écologique.

Pour les personnes intéressées, nous vous remercions de nous informer de votre adresse e-mail sur laquelle vous souhaitez recevoir vos factures et le relevé.

Vous pouvez annoncer votre adresse électronique à l'adresse ci-dessous :
compta@lajoux.ch

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

En raison des vacances estivales du personnel, le guichet de l'administration communale sera fermé du :

Lundi 21 juillet au dimanche 10 août 2025

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser au maire, François Brahier-Jeckelmann au
n° 079/829 58 32.



VACANCES DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL

Nous vous informons que l'employé communal de la voirie, David Berberat, prendra ses vacances estivales du :

Lundi 18 août au vendredi 5 septembre 2025

Durant son absence, son remplaçant Dylan Baume sera atteignable par téléphone au 079/541.03.25.

TRAVAUX DE NUIT – FERMETURE TRAVERSEE DU VILLAGE

Motif :	Travaux de reprofilage de la chaussée
Tronçon :	Traversée du village Le Bout Dessus et Route Principale
Restrictions et durées :	<ul style="list-style-type: none">FERMETURE DE ROUTE / TRAVAUX DE NUIT La route sera fermée à tout trafic les nuits :<ul style="list-style-type: none">• du 9 juillet 2025 à 20h00 au 10 juillet 2025 à 06h00 et• du 10 juillet 2025 à 20h00 au 11 juillet 2025 à 6h00.Du 30 juin 2025 au 8 juillet 2025, la circulation sera gérée au moyen de feux de signalisation ou à la palette par le personnel du chantier.
<p>➤ Exceptionnellement, l'accès aux Rotchets pourra se faire par la route Es Tennenments.</p>	

CONVOCATION DU CORPS ELECTORAL A L'ELECTION COMPLEMENTAIRE PAR LES URNES D'UN-E CONSEILLER-ERE COMMUNAL-E

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e Conseiller-ère communal-e selon le système majoritaire à 2 tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures :

Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au lundi 25 août 2025 à 12h00**. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidatures doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote :

Lieu : Salle du Conseil au bureau communal.

Heures d'ouverture : **Dimanche 19 octobre 2025** de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballotage éventuel : **Dimanche 9 novembre 2025**, aux mêmes heures et au même lieu.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au mercredi 22 octobre 2025 à 12h00**.

Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Toute personne intéressée à siéger au sein du Conseil communal peut s'adresser directement au Maire ou auprès d'un Conseiller communal pour obtenir plus d'informations.



UTILISATION DECHETTERIE

Il nous a été signalé que certains habitants de la commune se rendent de temps à autre à l'Ecopoint des Genevez pour y déposer leurs déchets.

Nous vous remercions de votre engagement pour le tri et le respect de l'environnement, mais nous vous rappelons que chaque commune dispose de son propre Ecopoint ou déchetterie.

Pour des raisons d'organisation, de gestion des coûts et de responsabilité, nous vous prions de bien vouloir utiliser exclusivement la déchetterie de notre village ou, selon les cas, les installations de Celto.

Le respect de ces consignes permet d'assurer un service de qualité pour toutes et tous, tout en maintenant l'équité entre les communes.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration !

SEANCE D'INFORMATION – CRECHE

Les autorités communales invitent la population à participer à une séance d'information publique relative au projet de la **Maison de l'enfance de La Courtine**.

Dates : Mardi 26 août

Lieu : Grande salle de la Maison des Oeuvres

Heure : 19h30

Cette séance vise à présenter les objectifs, les grandes lignes et l'état d'avancement du projet. Un temps d'échange sera également prévu pour répondre aux questions et remarques des habitant·e·s.

La présence de la population est vivement souhaitée.

Trois règles d'or pour les jours de chaleur

Pour que vous et vos proches traversiez les journées chaudes en toute sérénité ! Les journées chaudes peuvent avoir des conséquences sur la santé. Les personnes âgées, les malades (chroniques), les jeunes enfants, les nourrissons et les femmes enceintes sont particulièrement à risque.



Soyez prévoyant : informez-vous sur les alertes à la canicule sur MétéoSuisse.



Éviter les efforts physiques



Abordez notamment les heures les plus chaudes de la journée avec calme et restez à l'ombre.



Consommez des aliments salés après avoir transpiré.



Couvrez votre peau avec des vêtements et appliquez régulièrement de la crème solaire lorsque vous êtes à l'extérieur.



Éviter la chaleur, refroidir le corps



Fermez les fenêtres pendant la journée et évitez le soleil, aérez la nuit et tôt le matin.



Rafraîchissez votre corps en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains.



Portez des vêtements aérés en matières naturelles.



Boire beaucoup, manger léger, ajuster les médicaments



Buvez régulièrement (au moins 1,5 litre par jour). Évitez les boissons sucrées et alcoolisées.



Consommez des fruits et des légumes riches en eau. Évitez les aliments gras et difficiles à digérer. Parlez de votre alimentation avec un spécialiste.



Clarifiez le dosage de vos médicaments avec un spécialiste.

Symptômes potentiellement liés à la canicule

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Maux de tête
- Crampes musculaires
- Bouche sèche
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée

Intervenir immédiatement !

- Boire beaucoup
- Rafraîchir le corps
- Trouver un endroit frais/ombragé
- S'allonger
- Appeler un médecin ou le 144 !



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de la protection de la population OFPP

Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse

Éditeur : Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre des activités d'information « protection en cas de chaleur ». www.canicule.ch, © 2024.
Diffusion : www.publicationsfédérales.admin.ch
Numéro de commande : 311.301.1

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérants : Madame et Monsieur Manuela et Jacques Perrenoud, Essert Perrin 157, 2718 Lajoux

Projet : Isolation périphérique des façades avec suppression du bardage et de l'Eternit, changement des volets.

Au lieu-dit : Essert Perrin 157 - n° de parcelle : 393

Zone d'affectation : Zone habitation (HA)

Dimensions : inchangées

Genre : Matériaux : panneaux isolants, crépi de finition
Volets : aluminium thermolaqué ; couleur selon Règlement communal sur les constructions

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 14 juillet 2025**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérant : Fondation Résidence La Courtine

Projet : Extension sur cafétéria et nouveau sas d'entrée

Au lieu-dit : Dos la Velle - n° de parcelle : 5787

Zone d'affectation : Zone d'utilité publique (UAc)

Dimensions : Longueur : 19.74 m / Largeur : 12.51 m / Hauteur : 6.30 m / Hauteur totale : 6.30 m

Genre : Matériaux : ossature bois isolée, finition crépi blanc (rez) et lambris bois teinte naturelle (étage).
Toiture : dalle bois isolée et étanchée, fini végétalisation.

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 24 juillet 2025**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

Les plans relatifs à cette demande de permis de construire sont consultables durant la fermeture estivale du bureau communal (le lundi et jeudi de 10h00 à 12h00 et le mercredi jusqu'à 17h00 ou sur rendez-vous) jusqu'au 24 juillet 2025.